



Note de synthèse du projet de serres photovoltaïques

Février 2026

Louis MAZANA - EARL DE FEUILLADE
215 ROUTE DE PEYREBRUNE, 47260 FONGRAVE

Vue d'ensemble

Construction d'une serre photovoltaïque d'une surface totale de 36 167 m²

Exploitation EARL DE FEUILLADE

Gérant : Louis MAZANA

FONGRAVE (47260)

SAU totale de l'exploitation : 143 ha

Activité : Cultures céréalières, arboricoles et maraîchères

Terrains du projet

Les parcelles destinées à recevoir la serre photovoltaïque sont actuellement libres de toute culture.

Le dimensionnement de la serre photovoltaïque correspond à la volonté de la part de l'exploitant de diversifier ses production par la production d'avocats qui est une culture à forte valeur ajoutée.

Avantages d'une serre

Protéger les cultures :

- Des aléas climatiques (gel, chaleur, pluies et grêle)
- Des ravageurs (protection physique)
- Des maladies qui se propagent via la pluie et le vent
- Des vols

Améliorer le potentiel de production des cultures (conditions climatiques favorables)

Élargir la période de production grâce à la maîtrise des conditions climatiques (limiter l'impact du gel, de la grêle, des fortes pluies et fortes chaleur)

Diversifier les cultures (avocats)

Améliorer les **conditions de travail** des exploitants et ouvriers agricoles

Un projet de développement agricole nécessaire à l'exploitation

L'exploitation dispose aujourd'hui de plusieurs serres multichapelles et de plusieurs serres tunnel permettant de protéger ses productions.

Il souhaite diversifier ses productions avec la production d'avocats. Les avocats sont actuellement importés en totalité (origine Mexique, Pérou, Israël) et représentent aujourd'hui une opportunité économique car encore peu développés en France.

L'exploitation de l'énergie solaire qui devrait être réalisée par un opérateur photovoltaïque, permet à l'exploitation de limiter fortement les investissements qu'elle aurait dû consentir



pour la construction d'une serre classique ou la rénovation des installations actuelles. Par ailleurs, la serre photovoltaïque permet de bénéficier des atouts de l'ombrage apporté par les panneaux. En cela, l'énergie solaire permet un apport à l'économie agricole, en lui permettant de garder sa capacité d'investissement et de se lancer dans de nouveaux projets.

Un projet de développement agricole nécessaire à l'exploitation

Il est prévu de cultiver des avocatiers. Une petite partie de la serre sera certainement utilisée pour augmenter la production de fraise déjà existante;

Ces 2 productions agricoles sont commercialisées par la société France Food et suivies techniquement par cette même société.

AO CRE

L'appel d'offres, publié par la Commission de Régulation de l'Energie, permet d'obtenir un contrat de rachat de l'électricité. Il est soumis au strict respect de ces cahiers des charges.

Conformément aux Cahiers des charges de l'Appel d'Offre de la Commission de Régulation de l'Énergie, ce projet ne pourra candidater que muni d'une Autorisation d'Urbanisme dûment obtenue.

Prise en charge

L'exploitation agricole CONSERVE à sa charge les investissements agricoles en relation avec les productions envisagées sous la serre.

La serre sera construite et financée par un développeur photovoltaïque..

Engagement agricole

Conformément au dernier cahier des charges publié par la CRE, des contrôles pourront être réalisés afin de vérifier la présence effective de cultures sous la serre photovoltaïque.

Un suivi agronomique sera assuré par un organisme scientifique ou technique compétent.

Les exploitants qui choisissent de recourir à ce type d'équipement pour développer et pérenniser leur activité s'inscrivent dans une **démarche agricole réelle, structurée et durable**, fondée sur un véritable projet agricole.

Irrigation

Le système d'irrigation sera par micro-jets et aspersion inversée afin de ne pas mouiller le feuillage et ainsi limiter le développement des maladies et ravageurs. Sous serre, et d'autant plus photovoltaïque, le besoin en eau est réduit d'environ 20% en moyenne par rapport à des cultures en plein champs.

Dossier loi sur l'eau

Afin de se conformer à la réglementation en vigueur, un bureau d'études sera missionné pour le respect réglementaire lié à l'implantation du bassin d'infiltration et à l'évacuation des eaux pluviales.

Enjeux environnementaux

Un respect complet de tous les enjeux environnementaux sera opéré avec minutie que ce soit lors des phases travaux et exploitation de la serre.

Volet paysager

Le terrain est situé en zone agricole avec quelques habitations à proximité. La covisibilité est limitée mais des mesures paysagères (haie) seront tout de même mises en place sur le site afin d'atténuer au mieux les enjeux et visibilité.

Innovation luminosité

La technologie envisagée pour ce projet de serres photovoltaïques est une nouvelle technologie de serres asymétriques. Cette asymétrie permet de positionner du verre à haute diffusion lumineuse en contrebas du panneau solaire et ainsi bénéficier de lumière sur le pan sud quelque soit la saison de l'année.



Les parois latérales seront équipées de verre horticole ou de parois plastiques relevables. Les pans de toiture orientés au nord assureront la ventilation naturelle de la serre et seront constitués de verre horticole.

La conception de la serre a été optimisée afin de garantir un niveau de luminosité adapté à une large diversité de cultures.

Sa polyvalence permet d'offrir des conditions de production conformes aux exigences agronomiques des différentes cultures envisagées.

Enfin, cette installation respecte les prescriptions du cahier des charges de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie).

Démantèlement et recyclage

Conformément à la Directive Européenne D3E, l'acheteur du panneau solaire / le développeur s'acquittera au moment de l'acquisition des panneaux photovoltaïques de la taxe permettant le recyclage des panneaux photovoltaïques.

La collecte et le recyclage de ces panneaux sera opérée par l'éco-organisme SOREN. Avec un entretien régulier et une utilisation adéquate, la serre restera productive au-delà de 30 ans.